

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

### Cadre réservé à l'administration

Date de réception

18 JUL. 2016

Dossier complet le

18 JUL. 2016

N° d'enregistrement

2016 - 2048

### 1. Intitulé du projet

Lotissement Julienne David - SAINT MARS DU DESERT

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

URBAREVA

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

METAY Alexandre

RCS / SIRET

508269180014

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Catégorie 33° : Travaux, constructions ou aménagements réalisés en une ou plusieurs phases, lorsque l'opération : soit crée une SP supérieure ou égale à 10000m <sup>2</sup> et inférieure à 40000m <sup>2</sup> et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10ha, soit couvre un terrain d'assiette d'une superficie supérieure ou égale à 5 hectares et inférieure à 10 hectares et dont la SP créée est inférieure à 40000m <sup>2</sup> .	<ul style="list-style-type: none"><li>- Opération divisée en deux Permis d'Aménager</li><li>- Surface de plancher : (Zone Est : 9990 + Zone Ouest 8000) 17990 m<sup>2</sup> &lt; 40000 m<sup>2</sup></li><li>- 5ha &lt; Emprise du projet : 56664 m<sup>2</sup> &lt; 10ha</li></ul> <p>Le projet est donc soumis à la procédure au cas par cas.</p>

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet

Le projet de lotissement sera composé des éléments suivants :

Zone Est :

- aménagement de 38 lots libres (38 logements)
- aménagement de 10 lots en Primo-accession (10 logements)
- construction sur l'ilot A pour l'accueil de logements locatifs sociaux (17 logements)

Zone Ouest

- aménagement de 38 lots libres
- aménagement de 4 lots en Primo-accession (4 logements)

## 4.2 Objectifs du projet

- Augmenter l'offre de logement sur la commune de manière qualitative et éviter l'étalement urbain conformément aux documents d'urbanisme en vigueur sur le territoire et aux objectifs définis par la collectivité.
- Soigner et sécuriser l'entrée de ville au niveau de la RD
- Mettre en place une nouvelle dimension environnementale au sein de l'opération
- Connecter le projet au réseau existant et futur
- Assurer une cohésion sociale au sein du projet
- Valoriser les atouts économiques du territoire
- Préserver les ressources naturelles en évitant, réduisant et compensant les impacts sur les Zones Humides
- Préserver les linéaires arborés et les arbres isolés afin de favoriser la biodiversité sur le site
- Sensibiliser les habitants et riverains au "vivre avec la Nature"
- Orientation des lots afin de favoriser les préceptes de la bioclimatique.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Du point de vue de la conception, il s'agit d'une opération d'ensemble regroupant deux Permis d'Aménagé et portant sur la création de 107 logements (76 lots libres + 14 logements en primo accédants + 17 locatifs sociaux). Les plans de composition font apparaître le découpage des lots et îlots. Il se trouve en continuité avec la typologie des aménagements réalisés sur la commune ces dernières années. Le projet permettra de relier directement la rue Julienne David (RD 31) et la rue Anna de Noailles. Il vise également à préserver

le patrimoine végétal du site ainsi que les zones humides présentes.

L'ensemble des étapes du projet sont réalisées en étroite collaboration entre le maître d'ouvrage et la mairie.

D'un point de vue environnemental, le projet a d'ores et déjà fait l'objet de plusieurs études dont :

- une étude zone humide\*
- une note de présentation de la gestion des eaux pluviales et un Dossier de Loi sur l'Eau en cours de validation auprès de la DDTM44 dont l'instructrice est Mme Nazart\*

Durant la phase chantier, une charte chantier vert\* sera rédigée et distribuée aux entreprises qui interviendront sur le lotissement. La signature de la charte chantier vert\* vise à recueillir l'engagement de la part du maître d'ouvrage, du maître d'oeuvre et de l'ensemble des entreprises à se conformer à certaines règles de conduites, visant à limiter l'impact et à améliorer l'intégration du chantier dans son environnement.

Le projet sera soumis aux règles d'urbanisme en vigueur sur la commune. Ces règles seront complétées par un règlement\* de lotissement ainsi qu'un cahier des charges architecturales et environnementales\* qui aura pour but de garantir l'unité du quartier et les bonnes pratiques en matière architecturale et paysagère (orientation des habitations, choix des essences,...). Pour accompagner

les acquéreurs dans leur projet et pour assurer le bon respect des règles un VISA d'architecte sera prévu dans le cadre de ce projet. Les acquéreurs se verront fournir également un guide pratique\*. Ce document a pour objectif d'informer et d'accompagner les futurs acquéreurs dans la réalisation de leur projet de construction et de leur arrivée dans le quartier. Ce guide pratique n'a pas de valeur juridique, il a un rôle de sensibilisation et d'information.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Conservation/Réduction de l'impact et compensation des zones humides :

Le terrain à aménager comprend en son centre une zone humide importante. L'esquisse de l'opération a donc été dessinée autour des zones humides afin de limiter au maximum l'impact de l'opération sur ces milieux. Néanmoins au vu de la volonté de la ville, de l'aménageur et des différents documents d'urbanisme, une partie des zones humides sera impactée. Un programme de compensation sera donc réalisé dans le périmètre de l'opération (Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau). L'ensemble du dossier de la phase d'esquisse à aujourd'hui a été suivi par les services de la DDTM 44 et le dossier de Loi sur l'Eau (en cours de validation) définit la compensation. Une visite sur site a été effectuée afin de valider les derniers points avec la DDTM 44.

Les haies périphériques seront conservées au maximum et les essences plantées seront extraites d'une liste d'essences locales.

La gestion des eaux se fera au maximum par des méthodes alternatives garantissant la qualité des eaux.

Lors de la rétrocession, l'ensemble des fiches techniques d'entretien des ouvrages fournis par les entreprises sera transmis au gestionnaire.

Un plan de gestion des espaces publics sera réalisé et donné au gestionnaire afin de garantir la continuité de la conception notamment vis à vis des zones humides.

Au niveau des zones humides, un panneau de sensibilisation\* sera installé afin de décrire et expliquer au public et aux futurs habitants

\*Nota : Tous les documents marqués d'une astérisque sont joints à la présente demande en annexes

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis uniquement à la procédure d'autorisation du Permis d'Aménager. Néanmoins le projet est soumis à déclaration au titre de la loi sur l'Eau dans lequel sera intégré l'étude zone humide.

\*Nota : Tous les documents marqués d'une astérisque sont joints à la présente demande en annexes

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Permis d'aménager

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Emprise des projets :	56664 m <sup>2</sup>
Surface de plancher :	17990 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

Rue Julienne David - Rue Anna de Noailles  
44850 SAINT MARS DU DESERT

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. 1 ° 24 ' 58 " 4 Lat. 47 ° 21 ' 56 " 2

**Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :**

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

- |                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bâti</li> <li>- Prairie</li> <li>- Culture</li> <li>- Jardin</li> <li>- Friches</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pâtures humides à grand jonc</li> <li>- Prairie humide améliorée</li> <li>- Zone humide jardinée</li> <li>- Zone humide en culture</li> </ul> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

\*Nota : Cf. plan de l'état initial de l'environnement en annexe

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation : > DTA de l'estuaire de la Loire approuvée par décret 206-884 du 17 juillet 2006  
 Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet > SCOT de la métropole Nantes - St Nazaire  
> SDAGE Loire Bretagne  
> SAGE de l'Estuaire de la Loire  
> Plan Local d'Urbanisme (Plan de zonage du PLU\* + Règlement du PLU\* ci-joint)  
Approuvée le 05.03.2010 et modifié le 04.09.2012 et le 24.02.2016 (modification du PLU de la zone 2AU en 1AU cf. Annexe 7 : Orientation d'aménagement\* ci-jointe)  
> Règlement du lotissement\* + Cahier des charges\*

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF la plus proche est située à 2km de l'opération (ZNIEFF 520006643 - VALLE DE L'ERDRE)
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1) Délimitée dans le cadre de l'élaboration du PLU et la définition des zones humides sur le territoire de la CCEG par le cabinet EF études. 2) Retravaillée par la suite par le bureau d'étude ATLAM et validé par la CCEG dans le cadre du diagnostic zone humide dans le cadre de l'aménagement de la zone 2AU concernée par l'aménagement.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Atlas des zones inondables de la vallée de l'Erdre
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche est situé à 2.8km (FR5200624 - MARAIS DE L'ERDRE)
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ?  Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<i>Dans le périmètre de l'opération des zones humides sont présentes, dans le cadre de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau, la procédure éviter/réduire /compenser a été suivie sur ce projet et validée tacitement par la DDTM (accord fin mai). Les zones humides préservées seront valorisées et les zones humides impactées seront compensées au double de leur surface. Les fonctionnalités des zones humides présentes sur le site seront supérieures à celles décrites dans le diagnostic des zones humides* après aménagement. Le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'Eau sera déposée avant le dépôt du PA.</i>
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<i>Dans le périmètre de l'opération des zones humides sont présentes, dans le cadre de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau, la procédure éviter/réduire /compenser a été suivie sur ce projet et validée tacitement par la DDTM (accord fin mai). Les zones humides préservées seront valorisées et les zones humides impactées seront compensées au double de leur surface. Les fonctionnalités des zones humides présentes sur le site seront supérieures à celles décrites dans le diagnostic des zones humides* après aménagement. Le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'Eau sera déposée avant le dépôt du PA.</i>

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Dans le cadre du projet, les parcelles sont aujourd'hui classées en zone 2AU et sont en cours de transformation en 1AU.</p> <p>La zone située au Nord et à l'Ouest de l'opération qui sera aménagée afin de compenser l'impact sur les zones humides est actuellement située sur une zone A (pépinière). Cette parcelle sera transformée en zone naturelle afin de préserver l'aménagement réalisé.</p>
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Seulement pendant la phase chantier, de jour et aux heures ouvrables.</p> <p>Le chantier sera cadré par la charte chantier vert qui définira les heures où les travaux seront réalisables généralement (ex : 8h à 12h 13h30 à 17h)</p>
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Seulement pendant la phase de gros oeuvre liée à l'aménagement du site, de jour et aux heures ouvrables.</p> <p>Le chantier sera cadré par la charte chantier vert qui définira les heures où les travaux seront réalisables (ex : 8h à 12h 13h30 à 17h)</p>
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>		<p><i>Emissions lumineuses produites par l'éclairage public du quartier d'habitations.</i></p>
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>		<p><i>Rejet des gaz d'échappement des engins de chantiers lors des travaux puis des véhicules motorisés des futurs habitants.</i></p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>		<p><i>Rejet des eaux pluviales au moyen d'un système de gestion adapté, qui est défini dans le dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau*.</i></p> <p><i>Les rejets des eaux pluviales seront conformes aux recommandations du SAGE et du SDAGE. Ils seront au minima limité à 3l/s/ha pour une pluie d'occurrence 10 ans.</i></p> <p><i>Cf. Note de présentation de la gestion des eaux pluviales</i></p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>		<p><i>Les eaux pluviales lors du chantier seront traitées par un système de noues et de bassin de rétention, afin d'éviter une pollution éventuelle du sol.</i></p> <p><i>La gestion des eaux pluviales sera réalisée au commencement des travaux afin de limiter les rejets des particules en suspension liés aux ruissellements des eaux vers le milieu naturel.</i></p>
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

*Un autre projet de lotissement est également prévu au nord de l'opération d'une superficie de 12383m<sup>2</sup> : Le Hameau de la Frênaie. Ce programme immobilier comporte:*

- l'aménagement de 19 lots libres (19 logements)
- l'aménagement de 3 lots en primo accédant (3 logements)
- la mise en place de l'ilot A pour l'accueil de logements locatifs sociaux (5 logements)

*Le projet faisant plus d'un hectare, il fait l'objet d'un dossier de Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau (en cours d'instruction). Il prévoit un rejet conforme aux réglementations en vigueur. La gestion des eaux pluviales se fera par l'intermédiaire d'un bassin aérien qui se connectera ensuite aux réseaux de l'opération présentée dans le cadre de ce formulaire.*

*Les objectifs de l'opérations seront semblables, à savoir :*

- Soigner et sécuriser l'entrée de ville au niveau de la RD
- Mettre en place une nouvelle dimension environnementale au sein de l'opération
- Connecter le projet au réseau existant et futur

...

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

*Nous estimons que notre projet devrait être dispensé d'une étude d'impact en raison :*

- 1. De la faible sensibilité environnementale du site (habitats communs sans flore ni faune d'intérêt patrimonial) et qui évite d'empiéter sur les surfaces agricoles les plus intéressantes, tant agronomiquement qu'écologiquement.*
- 2. Du travail pour limiter l'impact sur les zones humides et pour rendre les fonctionnalités des zones humides présentes sur le site supérieures à ce quelles sont à l'heure actuelle.*
- 3. De notre volonté de réduire l'impact sur la faune et la flore existante en préservant au maximum le patrimoine végétal et en replantant des arbres ainsi que des haies d'essences variées et locales.*
- 4. De la validation prochaine d'un dossier de Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau qui précise le système de gestion des eaux pluviales à mettre en place et de les solutions proposées concernant les problématiques liées aux Zones Humides (principale attrait écologique du terrain).*
- 5. De la situation du projet qui est à proximité immédiate du centre bourg et qui est entouré de quartiers d'habitations correspondant donc à extension naturelle du centre bourg et à une préservation des espaces agricoles conformément aux orientations urbanistiques de la commune...*

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	<b>X</b>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<b>X</b>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<b>X</b>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<b>X</b>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<b>X</b>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<p><i>Bordereau de dépôt des pièces</i>  <i>Formulaire Cerfa 14734*02</i>  <i>Annexe 1. Information nominatives relatives au maitre d'ouvrage ou pétitionnaire</i>  <i>Annexe 2. Situation du projet Est</i>  <i>Annexe 2.1. Situation du projet Ouest</i>  <i>Annexe 3. Photographies datées de la zone d'implantation avec localisation des prises de vue</i>  <i>Annexe 4. Plan de composition de la Zone Est</i>  <i>Annexe 4.1. Plan de composition de la Zone Ouest</i>  <i>Annexe 5. Plan de l'état actuel du terrain et de ses abords Est</i>  <i>Annexe 5.1. Plan de l'état actuel du terrain et de ses abords Ouest</i>  <i>Annexe 6. Extrait du plan de zonage du PLU</i>  <i>Annexe 7. Orientation d'aménagement (OAP)</i>  <i>Annexe 7.1. Extrait du règlement du PLU</i>  <i>Annexe 8. Diagnostic zones humides et faune - flore</i>  <i>Annexe 9. Compte rendu de la réunion de concertation du 24 avril 2014 avec la DDTM</i>  <i>Annexe 10a à 10.1b. Règlements et de cahiers des prescriptions architecturales et paysagères du lotissement</i>  <i>Annexe 11. Projet de charte chantier vert</i>  <i>Annexe 12. Dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau</i></p>

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus **X**

Fait à SAINTE LUCE SUR LOIRE le, 13 juillet 2016

Signature



Florent Alexandre